

Gouvernement du Québec

Décret 1365-2022, 6 juillet 2022

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

—du ministre de la Justice, ministre de la Langue française et ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 7 au 21 juillet 2022;

—de la ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur Ian Lafrenière, membre du Conseil exécutif, du 7 au 24 juillet 2022;

—du ministre de l'Éducation à madame Isabelle Charest, membre du Conseil exécutif, du 9 au 17 juillet 2022;

—du ministre de la Santé et des Services sociaux à madame Marguerite Blais, membre du Conseil exécutif, du 15 au 31 juillet 2022;

—du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la Lutte contre le racisme à monsieur Ian Lafrenière, membre du Conseil exécutif, du 15 au 31 juillet 2022;

—de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale à monsieur Eric Girard, membre du Conseil exécutif, du 18 juillet au 7 août 2022;

—du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 24 juillet au 14 août 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78028

Gouvernement du Québec

Décret 1366-2022, 6 juillet 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales qui se tiendra le 11 juillet 2022

ATTENDU QUE la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales se tiendra le 11 juillet 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, du ministre responsable des Affaires autochtones et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales qui se tiendra le 11 juillet 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de :

—Monsieur Martin Koskinen, directeur de cabinet, Cabinet du premier ministre;

—Monsieur Gilbert Charland, secrétaire général associé, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78029